

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil, par les requérants, en vertu de l'acte des compagnies à fonds social pour obtenir des lettres patentes les constituant et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la dite Compagnie devant être créée en corps politique et incorporée sous le nom et dans le but ci après mentionnés :

- 1^o Le nom de la compagnie sera La Compagnie du Chemin de Fer Saint Ste Marie, Québec et Atlantique ;
- 2^o L'objet est de construire et exploiter un chemin partant d'un point sur la rive gauche de la rivière Ottawa entre l'embranchement de la Rivière du Moine et celle de la décharge du lac Kuperwa traversant ou gagnant vers l'Est autant que possible en ligne droite avec les districts d'Ottawa, Terrebonne, Joliette, Trois-Rivières, Québec, passant par la cité de Québec et se continuant par Beauport pour traverser le St Laurent, l'Isle d'Orléans et atteindre la rive Sud du fleuve à un point dans les environs de la Pointe à la Martinière, de là se dirige vers Sud-Est en passant par le lac Pohonegamook, traversant les districts de Montmagny, Kamouraska, et Témiscouata pour aboutir au grand chemin public de Témiscouata dans le voisinage de la frontière avec un embranchement partant de la ligne principale à un point quelconque dans le comté de Kamouraska passant au nord du lac Témiscouata, traversant les districts de Rimouski, Bonaventure et Gaspé et, suivant dans l'intérieur une ligne aussi directe que possible pour atteindre le port de Gaspé.
- 3^o La principale place d'affaires de la dite Compagnie sera dans la cité de Québec, dans la province de Québec.
- 4^o Le fonds social de la dite compagnie sera de deux cent cinquante mille piastres divisé en deux mille cinq cents actions de cent piastres chacune.
- 5^o Les noms au long, résidences et professions des dits requérants sont comme suit :

Le chevalier J. E. Martineau, marchand quincaillier ; O. Migner, manufacturier ; J. A. Mailloux, courtier ; Félix Gourdeau, manufacturier ; Napoléon Gourdeau, tanneur ; F. X. Drouin, avocat ; J. L. Lavery, avocat ; A. A. Dechéne, marchand ; Eugène Rouillard, notaire et journaliste ; J. A. Langlais, marchand ; N. Lavoie, gérant de la Banque du Peuple, à St Roch ; J. B. Morissette, agent d'assurance ; J. B. Rousseau, marchand ; Elz. Falardeau, tanneur et corroyeur ; Geo. Roy, manufacturier ; J.-E. Boily, notaire. Tous des cité et districts de Québec, sujets anglais et résidant en Canada.

L'hon. G. Bresse, O. Migner, F. Gourdeau, J. A. Mailloux, J. E. Martineau, F. X. Drouin, J. B. Laliberté, seront les premiers directeurs provisoires.

Par ordre,
J. E. BOILY,
Secrétaire-protem.

20 Février. — 4 f

LE PRIX COURANT

Journal hebdomadaire

Sous le patronage de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec.

Journal du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances

Bureau : No. 32, rue St Gabriel, Montréal.

Prix d'abonnement : Montréal, par an \$2 ; Canada et les Etats-Unis, \$1.50 ; France, France 12 50.

Publié par " La Société de publication commerciale. "

MONIER et HELBRONNER,
Gérants, à Montréal.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,
BETAIL AYRSHIRE.

COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
30, Rue St Jacques, MONTREAL

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889--Arrangement pour la saison d'hiver--1890.

Le et après lundi, 19 novembre 1889 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.34
Pour Lévis.....	9.54
Pour Lévis.....	10.43
Pour la Rivière-du-Loup.....	12.48
Pour Halifax et St-John.....	16.56
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.33

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surtendant en chef

Bureau du chemin de fer.

Manitou, N. Bk., Novembre 1889.

AVIS

On a besoin de deux fermiers, pour cultiver deux fermes situées au Cap St-Ignace.

S'adresser à

J. FREMONT, Avocat

12 Rue Donnacona, Québec.

6 Février— 2 M.

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITÉ.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEaux du printemps, mâles et femelles.

TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 26, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 23 au 30 de chaque mois.